BUREAUX, rue Neuve, 67, ROUBAIX
TOURCOING, rue Faidherbe, 1
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 4 fr. — Un an, 14 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'EPOQUE
ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

ANNONCES ..... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 30 —
LOCALITÉS ..... 0 fr. 30 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

LA GUERRE CIVILE

Le mot a été prononcé par M. de Morès, à propos de la mort du capitaine Mayer.

« Les questions de personnes ne sont rien, s'est écrié le noble marquis, qui venait de tuer un officier français : les principes sont tout ; on ne nous empêchera pas de poursuivre notre œuvre, et nous ne sommes qu'au commencement d'une guerre civile ».

Voilà donc à quoi tendent MM. de Morès, Drumont et leurs amis ! Voilà la perspective qu'ils ne craignent pas d'envisager : la guerre civile, la guerre religieuse, cent ans après la Déclaration des droits de l'Homme, cent ans après la Révolution française !

Si ces pensées fratricides, si ces projets criminels avaient pour seuls propagateurs la demi-douzaine d'énergumènes qui opèrent à la *Libre Parole*, peut-être pourrait-on les prendre pour de vaines bravades, sans danger et sans portée.

Mais les enfants perdus du journal anti-sémite ne sont que l'avant-garde de l'armée des fanatiques catholiques, qui manœuvrent avec plus de circonspection et de prudence, mais qui tous conservent au fond du cœur les mêmes passions religieuses, les mêmes haines profondes pour tous ceux qui n'appartiennent pas à leur secte, pour tous ceux qui n'obéissent pas à leur code, à leur dogme, à leur impitoyable doctrine.

Ils n'osent pas approuver sans réserve la campagne de la *Libre-Parole*, Messieurs les catholiques ! Ils ont quelque pudeur à applaudir à l'odieux système de provocations et de violences mis en œuvre par une bande de duellistes de profession, et qui a eu pour conséquence la mort d'un des plus brillants et des plus valeureux officiers de l'armée française !

Mais comme on devine à travers leurs réticences qu'ils sont de cœur avec MM. de Morès et Drumont, et que pour eux l'officier importe peu, du moment qu'il y a un juif de moins !

« Ce sont tous les insultés, les calomniés, les proscrits, les parias, écrit la *Gazette de France*, qui se dressent et opposent la force à la force, la brutalité à la brutalité, voulant ressaisir une part de ce patrimoine, leur patrimoine de libertés publique, de croyances religieuses, d'intérêts sociaux et matériels qu'on leur a ravi à coups de décrets proscripteurs, de crochetages sacrilèges, de rapines légales. » ! !

« On a raison de dénoncer le fléau de l'invasion juive, s'écrie de son côté l'*Univers*, et si, pour soutenir cette guerre on n'avait recours à des armes proscrites par la religion catholique, *nous serions heureux de pouvoir applaudir sans réserve.* »

Et à Lille, la *Vraie France* proclame la guerre aux juifs, « très légitime et très nécessaire ». Le *Lillois* et la *Croix* rivalisent de violences anti-sémites avec la *Libre Parole*. Et la *Dépêche* elle-même, tout en désavouant les « procédés de propagande de MM. Drumont et de Morès », ne peut s'empêcher d'exhaler sa colère contre ces juifs, qui « sont à la tête des loges et dans l'administration, qui inspirent les journaux républicains et qui s'ils ne frappent pas les catholiques, du moins dirigent les coups contre eux. »

Oui, qu'on ne s'y trompe pas : MM. de Morès et Drumont ne sont pas aussi isolés qu'ils peuvent le paraître. Ils ont avec eux, sinon ouvertement, du moins de pensée et de cœur, la masse entière des cléricaux, chez lesquels couvent toujours, inapaisées, les haines séculaires pour tout ce qui : juif, protestant, libre-penseur, n'a pas reçu l'oint du Seigneur et n'est point entré dans le giron de la sainte Eglise romaine.

Cette guerre aux juifs n'est qu'un prétexte, une enseigne de circonstance.

Et la preuve en est que ce n'est point contre les véritables juifs, contre les puissantes personnalités de la finance cosmopolite, contre ces dangereux accapareurs de la fortune publique, que les croisés de la *Libre parole* ont surtout dirigé et multiplié leurs coups.

Ils ont attaqué et accablé les plus modestes et les plus humbles. Hier, ils s'en prenaient à M. Burdeau, à ce fils d'ouvrier lyonnais, à ce parvenu de l'intelligence et du travail, et qui, ni par l'origine, ni par le nom, ni par les idées, n'a rien de commun avec les enfants d'Israël. Aujourd'hui, leur victime est un soldat, un Alsacien, c'est-à-dire un homme qui aurait dû leur être doublement sacré, s'ils étaient réellement animés des sentiments patriotiques qu'ils affichent avec tant de bruit et d'ostentation.

Et le seul résultat de leur furieuse campagne aura été de jeter le trouble et l'alarme au sein de notre armée, que, par un consentement mutuel, tous les partis s'étaient appliqués jusqu'ici à tenir en dehors de nos querelles et de nos discordes.

C'est le commencement de la guerre civile, a dit M. de Morès : c'est peut-être aller un peu loin, et le fougueux marquis s'est trop facilement grisé du bruit de ses sanglants exploits.

La guerre civile ne nous menace pas, car pour entreprendre une guerre il faut une armée, et les antisémites vraiment déterminés ne sont qu'un très petit nombre de franc-tireurs.

La foule des cléricaux les applaudit secrètement, et elle fait des vœux pour eux. Mais elle n'est pas disposée à les suivre et à se jeter avec eux dans la mêlée.

L'équipée de MM. de Morès et Drumont succombera sous la réprobation publique.

Dans la France de Voltaire et de Diderot, dans ce pays de tolérance qui a aboli toutes les tyrannies de sectes et proclamé la liberté de la conscience et de la pensée, il ne peut plus y avoir de guerre religieuse.

GEORGES ROBERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis en matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Ricard a donné communication du projet de loi relatif à la réparation des erreurs judiciaires.

Ce projet a été déposé sur le bureau du Sénat, cette assemblée étant déjà saisie du projet sur la même question, voté par la Chambre des députés.

M. Jules Roche a soumis au conseil un projet de loi préparé d'accord avec ses collègues de la guerre, de l'intérieur, des finances et des travaux publics. Ce projet détermine le régime applicable aux fabriques, dépôts et débits de poudres et autres substances explosibles, ainsi qu'au transport à la vente et l'emploi de ces substances.

M. Ricard a fait signer un mouvement judiciaire concernant le ressort de la Cour de Douai.

On trouvera plus loin les nominations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

M. Jules Roche dépose un projet de loi tendant à modifier la loi du 8 mars 1875 sur la dynastie.

LES OFFICIERS JUIFS

Question de M. Dreyfus

M. Floquet. — La parole est à M. Camille Dreyfus pour une question à M. le ministre de la guerre qui l'accepte. (Mouvements divers).

M. C. Dreyfus. — Israélite d'origine, et ancien dreyfusard, je l'homme dont le nom vient récemment prononcé au cours de la discussion, j'aurais préféré que la question fut portée à la tribune par un autre.

M. Cunéo d'Ornano. — Je demande la parole.

M. Dreyfus. —Je ne m'arrêterai pas au duel, je ne mettrai pas en cause l'homme, mais je ne puis laisser passer sans protester, à la phrase qui a provoqué cette lutte fratricide, en disant que les épées juives trouveraient devant elles des épées françaises.

Je demande à M. le ministre de la guerre s'il y a deux sortes d'épées dans l'armée française. (Applaudissements à gauche).

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet (très ému). — L'émotion ressentie par M. Dreyfus à la suite de l'insulte faite de la rancontre où un brave officier a trouvé la mort a été ressentie par tous et surtout par moi.

Dans l'armée nous ne connaissons ni épées catholiques, ni épées protestantes, ni épées juives ; nous ne connaissons que des épées françaises. (Applaudissements à gauche.)

Une voix. — Vous poursuivez les catholiques. (Bruit à gauche.)

M. de Freycinet. — Nous ne connaissons que des soldats dévoués à leur devoir. (Applaudissements répétés à gauche).

Nous dirons à ces officiers, qui ne sont nullement atteints dans leur honneur militaire par ces provocations, que nous réprouvons hautement (applaudissements), par ces appels aux passions d'un autre âge, par ces préjugés dont la République française a fait justice (Très bien), nous leur dirons :

Vous ne pouvez être atteints par ces injures collectives. Vous devez vous mettre au dessus d'elles. Vous êtes soutenus par le gouvernement, par le Parlement, par l'opinion publique qui vous convient (Applaudissemen s).

Le ministère de la guerre veille, et, s'il se produit de nouvelles provocations, il fera appel à des mesures propres à les réprimer.

Nous ne souffrirons pas que ces appels à la guerre civile dont on a osé parler.

Si exciter les citoyens à la haine et au mépris les uns les autres est une chose criminelle, l'excitation entre les officiers est un crime national. (Applaudissement répétés.)

M. Paul de Cassagnac. — Vous avez raison mais les officiers catholiques ont été insultés. (Dénégations. — Bruit.)

M. Maujan. — Ils se font tuer tous de la même façon.

M. de Cassagnac se lève pour répondre.

Cris à gauche et au centre. — Assez! assez!

M. de Freycinet. — Je n'ai distingué entre les officiers d'une religion. Je l'ai dit et je le répète : il n'y a que des officiers français. Nous les entourons et nous saurons les faire respecter tous au même égard. (Applaudissements prolongés).

M. Camille Dreyfus. — Je remercie M. le ministre de la guerre. Ses paroles iront droit au cœur de nos camarades.

La question changée en interpellation

M. Cunéo-d'Ornano demande la parole pour demander que la question se change en interpellation.

Le ministre de la guerre demande la discussion immédiate d'interpellation.

M. Cunéo d'Ornano constate qu'il s'agit des deux plus grands sentiments de l'humanité : la religion et la patrie. (Hésitations à gauche).

M. Delonclé. — Dites la religion et la patrie.

M. Cunéo d'Ornano demande à M. Camille Dreyfus de montrer le même esprit de tolérance quand il s'agit de la religion catholique. (Bruit à gauche).

Il rappelle que c'est la Révolution dont il se réclame, qui a fait des israélites des citoyens de la patrie commune, il est prêt à protester contre la guerre de religion dont on menace le pays.

Ordre du jour voté à l'unanimité

MM. Delcassé et Maujan proposent l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté sans scrutin. Toutes les mains se lèvent à droite comme à gauche et au centre.

Voix à droite. — Il faut constater l'unanimité du vote.

Les routes nationales

La chambre reprend la discussion de la proposition relative au déclassement des routes nationales.

M. Cornudet, rapporteur de la commission des services administratifs, répond au discours de M. Viette.

Il déclare que le ministre lui a des travaux publics est monté à l'assaut du projet pour tenter une diversion en faveur de cette grande église qu'on appelle le corps des ponts-et-chaussées.

Il proteste contre les sensations du ministre. Il s'attache à établir que la fusion des deux services de la voirie ne porterait aucune atteinte aux dispositions de la loi du 10 août 1871.

Il constate que la Chambre a marqué au vot où de voir fusionner les services en votant les crédits que jusqu'au 1er juillet.

M. Viette. — Et ensuite, quand à moi, aucun crédit supplémentaire à demander.

La Chambre verra si elle veut faire table rase de ses décisions antérieures.

M. Cornudet expose les différents systèmes entre lesquels la commission a choisi celui qui présente le moins d'inconvénients.

M. Doumer se prononce contre le statu-quo et réclame l'unification des services.

M. Lesguillier évalue à 15 ou 20 millions l'économie totale de la fusion.

M. Loubet rappelle qu'il y a quatre ans il était ministre des travaux publics et qu'en cette occasion il s'est prononcé sur la réforme proposée. Il n'a pas changé d'opinion et proclame au gouvernement de n'être mis en opposition avec une décision de la Chambre. C'est une erreur. La Chambre n'a pas fait une loi, elle a exprimé le désir qu'une question fut étudiée.

Le gouvernement n'est livré à cette étude, il n'a pu encore l'achever, il demande le maintien du statu-que car une question de cette importance est délicate à trancher, la Chambre a pu voir par la discussion à laquelle elle a assisté, combien il était difficile de se mettre en rapport avec les chiffres. On ignore si la réforme proposée aboutira à une économie.

La Chambre ne se désignerait nullement, car en disant qu'elle n'est pas suffisamment éclairée pour trancher cette question, elle ajournera cette proposition de loi en laissant au gouvernement le temps et le soin de poursuivre ses études.

La discussion générale est close.

M. Trouillot propose d'ajourner la question et de laisser au gouvernement le temps d'étudier la réforme.

M. Loubet déclare accepter cet ajournement. L'ajournement est prononcé.

Séance lundi.

La séance est levée à 5 h. 30.

DANS LES COULOIRS

Au Sénat

LA RÉPRESSION DU DUEL

Proposition de loi

PRÉSENTÉE PAR

M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, vient de déposer la proposition suivante pour la répression du duel :

Exposé des motifs

Les législations du monde civilisé devraient appliquer le principe de l'inviolabilité de la vie humaine. Ce principe condamne en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés en grand, la peine de mort et le duel.

L'homme qui ne peut créer la vie, n'a pas le droit de se détruire ou de détruire. Les lois ne peuvent rien contre le suicide, mais les mœurs doivent toujours tendre à flétrir comme une coupable lâcheté ce qui a été trop souvent considéré comme un acte d'héroïsme.

La société obéissant à ces mêmes idées qui ont inspiré les plus grands penseurs, depuis Isaïe jusqu'à Victor Hugo, et, donnant l'exemple du respect d'un prince pour son ennemi, abolira l'échafaud. Ce n'est pas l'atrocité de la peine qui retient les criminels, mais la persuasion qu'ils ne pourront échapper au châtiment. La police mieux faite, l'instruction mieux conduite peuvent seules restreindre le nombre des crimes contre les personnes.

Les idées de fraternité et de solidarité se développent de plus en plus. Par un mouvement lent mais continu l'évolution se produit et nous conduit de la barbarie à la civilisation, des ténèbres à la lumière, de la nuit à la vie.

Nous ne nous dissimulons pas que ces solutions qui nous apparaissent comme des vérités primordiales seront encore pendant longtemps traitées par le plus grand nombre comme d'irréalisables utopies. Mais il est chaque jour possible de faire un pas vers un meilleur avenir, et de réaliser un progrès.

Les lois doivent être assez bien faites, assez prévoyantes, assez efficaces, pour que la substitution de l'action sociale à l'action individuelle ne lèse aucun intérêt sérieux et le temps est venu en France, de faire une loi spéciale contre le duel, reste des coutumes barbares du moyen-âge.

Un faux point d'honneur met aux prises, et souvent pour un motif futile, deux hommes qui, tout en suivant en apparence des règles minutieuses et raffinées, se dépouillent au fond de la qualité d'hommes civilisés, pour rentrer dans l'état sauvage.

Ils exposent leur vie et se donnent ainsi mutuellement le droit d'attenter à la vie de l'autre.

Cette sorte de contrat les met en fait et en équité à l'abri des lois qui répriment les coups et la mort. Une loi spéciale est indispensable. L'exemple des pays voisins, notamment de la Belgique, montre l'efficacité de semblables dispositions.

M. Hérold a présenté au Sénat en 1877, une proposition de loi qui répétait le texte minutieusement élaboré, en 1851, par une commission de l'assemblée nationale dont l'éminent professeur, M. Valette était le rapporteur.

Notre honorable collègue, M. Griffe a déposé, le 1er février 1883, au nom de la commission chargée d'examiner cette proposition un rapport très étudié qui conclut à l'adoption d'une loi spéciale en 8 articles.

M. Griffe est le seul membre de la Commission qui fasse encore partie du Sénat. En présence d'incidents récents et de la recrudescence des faits de duel, nous avons cru utile de reprendre, sous une autre forme, cette proposition, de faire à permettre la nomination d'une nouvelle Commission et une prochaine discussion de cette importante question.

Article unique

Le duel est un délit.

Quiconque se sera battu en duel sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 3000 fr.

L'auteur des blessures faites en duel sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 200 à 5000 fr.

Quand les blessures auront causé la mort, la peine sera d'un an à trois ans d'emprisonnement et de 500 à 10.000 fr. d'amende.

DUEL MORTEL

Les recherches de M. Crémieu Foa

Paris, 25 juin. — La présence à Paris du capitaine Crémieu-Foa, que l'on croyait de retour à Meaux, dans sa famille, a de nouvelles. Cet officier, s'a apprenant la mort du capitaine Mayer, a été pris d'un violent accès de désespoir, et, ses amis ayant été levés, comme nous l'avons déjà raconté, il est parti à Paris, déterminé à provoquer une nouvelle rencontre entre le marquis de Morès et lui, par tous les moyens possibles.

Il se rendit d'abord rue de Douai à la maison mortuaire et demanda à voir le corps du capitaine Mayer. En se trouvant en présence du cadavre de son camarade, il ne put contenir l'expression de sa douleur et se jeta sur lui en l'embrassant et sanglotant. M. Mayer père, qui se trouvait dans la pièce et qui ne connaissait pas le capitaine, s'avança vers lui et dit : « Mais qui donc êtes-vous pour manifester une telle douleur devant le corps de mon malheureux enfant ? » L'officier se retira sans répondre d'une voix contenue : je suis le capitaine Crémieu-Foa.

Puis il se retira sans qu'aucune autre parole fût échangée entre les deux hommes. C'est alors qu'il se mit en quête du marquis de Morès. Il alla d'abord rue du Montabor, 38, où se trouve, au rez-de-chaussée, le bureau loué par le marquis de Morès et dans lequel avaient eu lieu les rencontres des témoins dans cette suite de duels. On lui répondit que le marquis était absent et que personne ne se trouvait dans le bureau. Effectivement, les contrevents en bois rouge sombre, protégeant la porte vitrée d'entrée étaient fermés.

Le capitaine Crémieu-Foa, ne voulant pas s'en rapporter aux assertions du concierge, se mit en devoir d'ébranler la porte à coups de pommeau de sabre. Enfin, convaincu que personne ne répondrait à ses appels, il se retira en laissant au corps des cris mots : « Le capitaine Crémieu-Foa a été recherche du marquis de Morès. » Il fit toute la journée des démarches analogues dans les endroits où il croyait pouvoir rencontrer le marquis de Morès.

Enfin, à la *Libre Parole*, il fut mis en présence de M. Drumont. Celui-ci manifesta le profond chagrin que lui causait la mort du capitaine Mayer, lui dans une querelle qui ne lui était même pas personnelle.

Le capitaine Crémieu-Foa ayant appris que le marquis de Morès ne se trouvait pas à la *Libre Parole*, se retira alors en laissant une carte avec un mot semblable à celui rapporté plus haut.

L'autopsie

M. Henri Meyer, avocat à la cour d'appel, avait fait des démarches, auprès du parquet, pour empêcher que l'autopsie du cadavre de son frère eut lieu.

M. Aphrosyne en refus ; cette formalité judiciaire a été considérée comme indispensable.

L'autopsie a eu lieu ce matin au Gros-Caillou.

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Marion, son secrétaire, s'est rendu ce matin à 6 h. 1/2 rue de Douai, au domicile de la victime et a réclamé le corps.

Cette visite a été l'occasion d'une nouvelle scène de larmes des plus pénibles. Mme Meyer se plaignait que l'autopsie fût pratiquée ; mais les poursuites dont M. de Morès va être l'objet ont rendu cette opération nécessaire. M. Cochefert a fait placer le cadavre dans une voiture des pompes funèbres, et, suivi de M. Henri Meyer, frère du défunt, il s'est dirigé sur l'hôpital du Gros-Caillou avec la dépouille mortelle.

L'autopsie a été faite par M. le docteur Vibert, médecin-légiste, et le médecin en chef de l'hôpital. Commencée à huit heures, elle a été terminée à dix heures et demie.

Elle a fait connaître les conditions dans lesquelles le coup a été porté. L'épée a pénétré de 30 centimètres dans la cage thoracique qu'elle a perforée entre la deuxième et la troisième côte.

Se dirigeant de haut en bas, la lame a traversé les deux lobes du poumon et la huitième vertèbre dorsale du poumon et la huitième sur la neuvième vertèbre, ce qui a empêché que le capitaine Mayer fut traversé de part en part.

Une hémorragie s'est déclarée aussitôt et a traînant la mort. Depuis le moment où il a été blessé jusqu'à sa mort, il a perdu environ trois litres de sang par la plaie et par la bouche.

Après l'autopsie, le corps a été transporté au domicile de la famille.

Les obsèques

Les obsèques, ainsi que nous le disons plus loin, auront lieu demain, à trois heures. Conformément au rite, le corps sera directement conduit au cimetière.

L'école polytechnique se rendra en corps aux obsèques du capitaine Mayer. Les étudiants se proposent d'y assister en grand nombre.

M. de Morès au Dépôt

Ce n'est qu'à huit heures et demie du soir que M. le marquis de Morès a été conduit au Dépôt. Il avait dîné à la Sûreté.

M. de Morès a passé une nuit tranquille, il a très bien dormi.

Il est sorti à dix heures et demie du Dépôt pour extraction, c'est-à-dire accompagné de deux gardiens munis de pièces pour aller conduire auprès de M. Cosmier, juge d'instruction, qui lui a fait subir un premier interrogatoire.

Contrairement à ce qui avait annoncé plusieurs de nos confrères, personne n'est venu ni hier ni ce matin au Dépôt pour voir M. de Morès qui du reste, jusqu'à nouvel ordre, ne peut communiquer avec qui que ce soit.

Feuilleton du Journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 86

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

FAUVRE JEANNE

Elle parcourait ces lettres avec une indifférence complète, les déchirait en morceaux ou les jetait au feu.

Son intelligence si vive s'était obscurcie sous les derniers coups dont elle avait été frappée.

Elle attendait l'avenir dans un morne abattement, comme le condamné attend son embarquement à l'île de Ré ou son supplice.

Un seul point avait le don de la toucher, la maladie ou plutôt la faiblesse croissante de Perrine Yadet.

Chaque jour, chaque heure amenaient de nouvelles défaillances qui annonçaient à bref délai une issue fatale.

La Bretonne devenait d'une maigreur effrayante ; elle passait des heures entières dans une sorte de contemplation extatique, les yeux vagues, remplis vers quelque vision dont elle seule connaissait le secret.

Le vingt-quatre juin arriva.

C'était un lundi.

Il allait être deux heures de l'après-midi.

Le docteur de Ville-d'Avray venait chaque jour à la villa Suzanne.

Il entra.

Jeanne et sa sœur se tenaient dans la chambre de la malade dont les fenêtres toutes grandes ouvertes, laissaient pénétrer l'air pur et les bonnes odeurs du jardin.

La folie reconnut à peine le médecin.

Marceline échangea avec lui un regard dans lequel il y avait une condamnation.

— La vérité, docteur ? demanda Jeanne qui surprit ce regard.

Pourquoi le médecin l'eût-il cachée?

— Notre malade baisse rapidement.

— La fin est proche ?

— Très proche, je le crains.

Il s'expliqua avec ces phrases obscures à l'aide desquelles on essaie, même à la dernière minute, de ne pas fermer la porte à l'espoir.

La Bretonne était douée d'une vitalité extraordinaire... Elle l'étonnait par son énergie et sa résistance... On pouvait tout craindre sans doute ; au surplus, elle s'éteignait sans souffrances.

— Et sa raison? demanda la jeune fille avec une fièvre de curiosité.

Le docteur n'en attendait rien. Cependant on avait vu des intelligences jeter une dernière lueur... Une secousse, une émotion peuvent les ramener au moment où on s'y attend le moins.

L'homme de l'art donnait ces explications au hasard, en courant, avec insouciance, en comme pressé qui s'acquitte de sa fonction tout juste et court à d'autres visites, avec le souci de gagner son argent.

Il salua la jeune fille en disant :

— Je ne reviendrai pas, à moins qu'on ne m'appelle.

C'était l'arrêt.

Et dans l'escalier, à l'oreille de Marceline :

— Aucun espoir... Elle n'ira pas jusqu'à demain.

Il n'avait plus rien à faire à la villa Suzanne.

Au moment où il sortait, une victoria s'arrêta à la grille.

Le protesseur et Juan Rodriguez en descendirent.

Le jeune homme était sombre comme un écavé qui va risquer une partie décisive.

Le précepteur, au contraire, semblait gaillard, joyeux, de belle humeur.

C'était la première fois qu'il faisait une apparition à la villa Suzanne.

A son approche, Jeanne éprouva une impression d'horreur.

C'était lui qui avait perdu son ami.

Ce petit être, aux yeux vifs comme ceux d'un émérillon, quand ses lunettes bleues n'en dissimulaient pas l'éclat, à l'intelligence subtile éclairant sa face grimaçante, avait été le mauvais génie de Jean-Maurice.

C'était lui qui l'avait élevé, instruit, dépravé.

Evidemment il n'ignorait aucun de ses odieux secrets ; il était son complice, mieux que son complice, l'inspirateur de ses crimes, l'agent principal, l'âme damnée de cette bande de malfaiteurs qui ne craignaient pas de descendre jusqu'à l'assassinat pour dépouiller les faibles, selon l'expression du faux Juan Rodriguez.

Mais en même temps qu'elle éprouvait cette horreur instinctive, elle comprenait aussi la nécessité du silence.

Elle s'avança au-devant des deux hommes, les yeux rougis, pâle de lassitude et d'émotions.

Le professeur promenait ses regards de tous côtés en traçant dans l'air des lignes avec sa canne, en amateur qui donne son avis sur une propriété.

— Peste! un endroit charmant, dit-il; bon air, des arbres, de l'eau, des fleurs !

Et s'adressant à la jeune fille :

— Pourquoi semblez-vous si triste?

— Je le suis.

— Je sais... reprit vivement Pierre Brécheux, en montrant son compagnon. Ce vieux ne vous inspire pas confiance. Votre mère vous donne des inquiétudes !... Maladie de langueur... faiblesse extrême... Triste passage ! Il faut se résigner... C'est là votre grosse peine... Soyez sincère... Vous n'en avez pas d'autre ?

En l'interrogeant, le petit homme la fixait de ses yeux clairs, brillant comme des escarboucles, au fond de leurs orbites.

Elle ne broncha pas.

Cependant elle sentait qu'il avait quelque secret à révéler, qu'il voulait savoir si elle ne soupçonnait rien. A quel sujet? Sur leur redoutable association sans doute.

Elle se trompait.

Pierre Brécheux se demandait si quelque bruit n'était pas venu jusqu'à elle au sujet du mariage qui se préparait.

C'était là ce qui l'occupait, ce qui le faisait trembler.

Elle aimait, il s'en croyait certain. Or toute femme qui aime est jalouse et Dieu sait quelles idées peuvent germer dans une tête en proie à cette redoutable maladie.

Il fut rassuré au bout de quelques minutes d'entretien.

Elle ne fit pas la moindre allusion aux châtelains du Chesnay.

Elle semblait en ignorer l'existence et l'ignorait en effet.

Jean-Maurice s'éloigna un instant pour adresser quelques paroles à la femme du jardinier.

Pierre Brécheux en profita pour aborder un sujet qui lui tenait au cœur.

— Vous avez reçu mes lettres ? dit-il.

— Oui.

— J'ai vu ce Ravenneau.

— Ah ! fit Jeanne avec indifférence.

— C'est un particulier boutonné jusqu'au menton. Il n'est pas facile de lui arracher ce qu'il ne veut pas dire... Mais j'ai obtenu certains détails... Vous avez raison l'autre jour...

— Comment?

— En supposant que c'est vous qu'on veut retrouver.

Le visage de la jeune fille demeura aussi rigide que s'il eut été glacé.

Pierre Brécheux la considérait avec étonnement.

Il continua en essayant de comprendre la raison de cette indifférence :

— Ne serez-vous pas bien heureuse de retrouver votre mère?...

— Je vais perdre la seule à laquelle je sois attachée.

— L'autre existe... elle la remplacera. Repérez. Le mystère de votre naissance va s'éclaircir. Je peux déjà vous donner un espoir. Cette mère doit être riche... dans une haute position. Juan ne sait rien de cette histoire ?

— Rien.

— Vous ne lui avez pas parlé ?

— Ne m'avez-vous pas recommandé le secret?

— Ce sera une grande surprise pour lui.

— Quand?

— Le jour où vous lui annoncerez ce changement imprévu.

— Croyez-vous?

— Il faut lui en laisser la joie !

— Comme il vous plaira.

Elle répondait avec fatigue, avec l'abattement des gens terrassés, pour lesquels il n'est pas de salut.

Elle surprit un regard inquiet et défiant du petit homme.

— La mort est là, dit-elle en étendant les bras vers la maison. Comment-voulez-vous que je pense à autre chose !

Elle voulut lui donner le change.

Il y fut pris malgré son astuce.

— Elle ne sait rien, pensa-t-il.

Jean-Maurice se rapprochait d'eux.

Il passa son bras sous celui de la jeune fille et l'entraîna sous un massif de grands arbres.

— Marceline m'a tout appris, dit-il. Plus d'espoir... Dans quelques jours tu seras libre.

— Hélas !

— Je le serai de mon côté et alors nous partirons.

— Si tu veux.

— Maintenant je suis forcé de te quitter.

— Déjà ?

— Il le faut.

— Où vas-tu ?

— Rue Balzamo.

— Ah! dit-elle avec un frémissement qui n'échappa pas au jeune homme.

— Ne crains rien! Dans quelques jours nous serons loin... Tu te rappelles les dernières mers... D'ici là, j'ai des comptes à régler... des mesures à prendre... Quoi que tu apprennes à ce sujet, sois sans inquiétude... Je ne m'occupe que de toi. Je toi seule, de notre avenir... C'est l'affaire de quelques jours, trois ou quatre...

— Je ne le verrais pas?

— Non... peut-être... bientôt...

Elle ne répliqua rien ; mais au bout d'un instant, en marchant auprès de lui, elle demanda :

— S'il arrivait un malheur !

— Quel malheur? fit-il, surpris.

La mort de cette pauvre femme !

Il n'avait pas pensé à ce détail. Une ombre de contraction passa sur son traits.

— Si tôt! dit-il. Espérons encore. Les médecins se trompent souvent. J'ai vu quelqu'un... Ecris-moi!... Et écris-moi une dépêche...

— Une Bassano ?

— Oui...

Ils firent quelques pas en silence, gênés l'un et l'autre.

Le jeune homme l'embrassa avant de rejoindre le professeur, mais il était soucieux, embarrassé, mécontent.

Quelques minutes après, il remontait dans sa voiture et Jeanne, en se dirigeant à pas lents vers la maison, se demandait :

— Pourquoi me trompent-ils, tous deux?

XXXVII

SOIRÉE DE CONTRAT

L'hôtel Colombey resplendissait, projetant ses clartés d'un bout à l'autre de la rue Cambon.

Des filles de voitures élégantes, d'équipages luxueux, bien attelés, sentant leur opulence à une lieue, s'alignaient en prolongeant leur queue encombrante jusque sur le boulevard.

Une escouade de sergents de ville faisait le service d'ordre comme aux réceptions officielles et les gens intrigués se demandaient chez quel personnage la fête se donnait.

Les gens du quartier se montaient sur les portes et aux fenêtres, examinant en curieux, avec une certaine envie, les toilettes de luxe qui s'engouffraient à tour de rôle, sous la grande porte garnie de tapis jusqu'au bord du trottoir.

Si on les interrogeait, ils répondaient :

— C'est la petite Saint-Clar qui se marie ! un signal bien surtout... Belle dot !

— Combien ?

— On parle de millions... deux ou trois...

On ne prononçait pas volontiers le nom du conseiller.

Autant le vieux banquier était populaire dans le voisinage, autant le gendre, Maurice Colombey, était antipathique avec sa raideur goumée, son orgueil et sa morgue qui le faisaient regarder les gens du haut en bas du cou d'un protecteur.

(*A suivre*) CHARLES MÉROUVEL